



Déclaration préalable à la CAPA des CPE.

Monsieur le Recteur

En complément à la déclaration générale faite tout à l'heure, nous souhaitons insister ici sur la situation particulière des CPE.

Cette année, nous avons à plusieurs reprises signalé la multiplication des situations difficiles qui concernaient des CPE. Conflits avec le chef d'établissement, conditions de travail difficiles, dysfonctionnement également.

Dans ce mouvement, nous avons vu une augmentation importante du nombre de dossiers médicaux. Cela nous interroge véritablement. Il faut prendre en compte ces situations, c'est essentiel. Il devient indispensable de s'attaquer également aux causes de ces situations qui pour certaines sont la conséquence de conditions de travail inacceptables.

Au delà, de ce nombre importants de dossiers, vous nous avez présenté lors de ce groupe de travail plusieurs cas qui ne relèvent absolument pas des dossiers médicaux et sociaux. Pour nous, ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas régler des conflits chef d'établissement/CPE en valorisant le départ du CPE, vous ne pouvez pas valoriser le départ d'un personnel que vous dites dysfonctionnant en valorisant son voeu commune, vous ne pouvez pas faire participer un collègue au mouvement après le mouvement car finalement on voit qu'il va avoir un poste. C'est bien en amont que ces situations doivent se régler par un travail de l'Inspection, par un accompagnement des personnes, parfois par une intervention aussi vis à vis de chefs d'établissements et même parfois par une mesure disciplinaire si c'est face à une telle situation que nous sommes. Certaines situations peuvent également trouver une issue lors de la phase d'ajustement, mais pas lors du mouvement.

J'ai peur sinon que nous rentrions tous dans un nouveau mode de gestion du mouvement qui ne soit qu'individualisation et que nous paierions tous collectivement. Nous ne réglerons pas les difficultés ainsi.

Un mouvement comme celui de cette année va être vécu comme injuste par certains collègues CPE de l'académie. Nous n'assumerons pas ce type de décision et nous ferons savoir notre désapprobation.

Frédéric MARCHAND et Laurence GATINEAU